Mesdames, Messieurs les membres de l'APCB,

Maire de Saint-André des Eaux et vice-président de la Carene en charge de l'habitat, notamment sur le volet amélioration de l'habitat, j'ai pu appréhender la problématique sur laquelle votre association de propriétaires de chaumières s'implique.Lecteur de vos publications, j'apprécie votre volonté de pédagogie dans la compréhension des phénomènes de dégradations auxquels ce patrimoine fait face.

Vos chaumières constituent un patrimoine à préserver et maintenir tout particulièrement pour des bâtis anciens qui témoignent du savoir faire local depuis des dizaines d'années (voire centaines pour quelques unités). Les secteurs chaumes sur des hameaux en bordure du marais constituent aussi des marqueurs identitaires essentiels de notre territoire.

A Saint-André des Eaux lors de la révision du PLU (votée en 2017) puis lors de l'établissement du PLUi de la Carene, nous avons souhaité flécher nombre de chaumières comme s'inscrivant parmi un patrimoine remarquable à préserver. Fort de ces motivations, le maintien de l'obligation du chaume dans certains secteurs a donc mon assentiment.

Comme j'ai pu vous le témoigner ceci responsabilise les collectivités face aux dégradations

Comme j'ai pu vous le témoigner ceci responsabilise les collectivités face aux dégradations observées et leur impact financier.

Oui la mise sur pied rapide d'un référentiel en matière de pratique des chaumiers comme de choix du matériau (salinité, hauteur de coupe) s'avère un impératif pour éliminer plusieurs causes de développement des champignons. Avec l'appui du PNRB, nous devons contribuer à la mise en forme de ces principes dans un lien constructif mais ferme avec les professionnels.

Le travail n'est pas abouti mais comme j'ai pu l'exprimer lors du dernier conseil communautaire de la Carene, des modalités/critères de soutien financier seront votés pour participer aux charges de réfection en cas de dégradations anticipées des toitures en chaume. J'ai répercuté aux services de l'agglomération le souhait formulé par vos représentants de formuler leurs suggestions quant aux critères de soutien et mettre ainsi à profit la trêve électorale.

J'émets le souhait de pouvoir échanger du sujet et finaliser un dispositif d'aide dans l'intérêt de notre territoire et des propriétaires à l'issue du scrutin du 15 mars prochain. Recevez mesdames, messieurs mes salutations les plus sincères

Jérôme Dholland Pour la liste Saint-André, engagés et responsables